

05 janvier 20- Audience intersyndicale avec Madame le recteur de l'académie

Visioconférence en présence des responsables des organisations syndicales représentatives des maîtres du public et du privé, des responsables des différents services du Rectorat du Nord et du Pas-de-Calais

Madame CABUIL, recteur de l'académie de Lille démarre l'audience par la présentation de ses vœux. En souhaitant à chacun-e une année plus sereine et qui permettra de maîtriser cette crise sanitaire. Concernant cette crise, elle informe les organisations syndicales que la situation reste préoccupante à l'échelle nationale.

Les cas confirmés Covid-19 dans notre académie

- La situation reste stable dans la région.
- La 1^{ère} semaine de rentrée : 37 élèves /3 personnels cas confirmés.
- Pour l'académie, 136 infirmières ont été formées aux tests antigéniques (début dans 3 établissements cette semaine, priorité aux personnels).
- Concernant la campagne de vaccinations : les priorisations évolueront dans le temps. Les personnels du MEN doivent être considérés comme prioritaires à la demande du ministre. Elle devrait commencer en mars.
- Une observation est menée sur l'apparition du variant britannique.

Les demandes d'aménagement en lycées et collèges

- La priorité a été de répondre vite aux demandes :
 - Lycées Nord : 52 demandes dont les 2/3 acceptées
 - Lycées Pas De Calais : 37 demandes dont 28 acceptées
 - Collèges : plus de demandes pour le Nord (20) que pour le Pas De Calais, 2 accordées dans le Nord.
- Il n'est pas question d'alléger les programmes.

Le remplacement des maîtres absents

- Afin de faire face aux absences des maîtres, le ministère a octroyé pour une période illimitée jusqu'aux vacances de février le recrutement de 67 équivalents temps plein (ETP) pour le 1^{er} degré privé et 350 ETP pour le 1^{er} degré public.
- Pour le second degré, il a été décidé un redéploiement des 144.000 heures supplémentaires non consommées au titre de l'année 2019-2020.

Les personnels vulnérables

L'ensemble des organisations syndicales ont connaissance de cas de pressions exercées par les chefs d'établissement sur les personnels vulnérables. Cette attitude est inacceptable et il ne faut pas hésiter à faire remonter les situations problématiques au rectorat. Ces personnels peuvent faire du distanciel.

La problématique des élèves de lycées professionnels qui ne sont pas tous en situation de stage

Le contexte sanitaire ne permet pas à tous les élèves de partir en stage. Cependant même si l'objectif est la prise en charge de tous les élèves, il ne faut pas que cela engendre un double temps de travail.

Les épreuves E3C

Les notes sont nécessaires pour l'inscription sur Parcoursup fin janvier. En septembre, il manquait 300 notes. Une vigilance est demandée.

Les épreuves de Bac pro

Aucune modification à ce jour.

Les attestations de langue

En attente d'instructions courant janvier.

L'aménagement des épreuves d'examens

- Le calendrier prévu doit être respecté. En attente des textes, il est possible de différer la clôture des compétences pour l'inscription des candidats aux épreuves.
- Un courrier spécifique aux chefs d'établissement va être envoyé pour le cadrage.
- La circulaire académique concernant les diplômes intermédiaires vient de paraître.

Le droit de retrait et le droit de grève

Madame le recteur ne revient pas sur la question du droit de retrait. Elle respecte le droit de grève et prend acte de la demande de paiement des jours de grève.

La circulaire interministérielle : tests PCR et tests antigènes

- Les personnels de l'Éducation nationale bénéficient d'un accès prioritaire pour le dépistage et le résultat des tests PCR.
- Une campagne de dépistage massif tests antigéniques sur la base du volontariat des infirmiers de l'Éducation nationale est prévue.
- Une réflexion est menée pour savoir comment mobiliser les personnels infirmiers déjà bien occupés.
- Il reste à voir comment mener cette campagne pour les enseignants du privé.

Les masques inclusifs

- L'académie de Lille a reçu une dotation de 20 800 masques, pour équiper prioritairement les élèves et personnels malentendants.
- Ce sont les IEN ASH qui maîtrisent les besoins du terrain et qui les distribuent.
- Madame DERACHE, référente handicap a doté 9 enseignants.
- Il n'est pas possible d'équiper les enseignants de maternelle, de cycle 2 et de langues.

Le diagnostic de sécurité

- Les directeurs du 1^{er} degré sont au bord de l'explosion. Sans aide administrative, il leur est demandé de remplir, impérativement et rapidement, une enquête diagnostic sécurité. Un délai et une aide sont demandés.
- Madame le recteur indique qu'elle reste préoccupée par le contexte sécuritaire, la violence et le terrorisme et rappelle que c'est une question urgente.

La responsabilité des enseignants pendant l'interclasse

- Compte-tenu du nouveau protocole, les élèves en collège restent sans surveillance dans leur classe jusqu'à l'arrivée du professeur. Qui est responsable en cas d'incident ?
- Madame CABUIL réaffirme qu'il n'y a pas de responsabilité pénale sauf volonté de nuire.

La radicalisation dans les établissements scolaires

- Madame le recteur ne peut répondre à la question posée par une organisation syndicale quant au nombre d'enfants « fichés S ». Ces chiffres ne sont pas communicables et sont du registre « secret défense ».
- Elle est préoccupée par toutes les menaces à l'encontre des enseignants. Nous sommes une cible et il ne faut pas hésiter à remonter toutes les situations.

L'exercice du droit syndical dans les établissements

Le droit syndical doit exister mais dans le respect de règles sanitaires strictes : gestes barrières, salle adaptée, limitation des échanges, distanciel.

Les conseils de classe

Toutes les formules sont possibles dans le respect du cadre réglementaire et sécuritaire. Il faut permettre aux personnes qui souhaitent de pouvoir être en distanciel.